

# ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 236

présenté par  
M. POIGNANT

-----  
**ARTICLE 22**

Dans le dernier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« du secret des affaires, l'évolution à dix ans »

les mots :

« des secrets protégés par la loi, l'évolution prévisible au cours des dix prochaines années ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.